

HIVER 2026

Questions de retraite

Faites fructifier votre épargne-retraite grâce aux régimes de la CCEFMI!

ÇA COMMENCE PAR VOTRE RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES (CD)

Puisque vous participez au régime de retraite de la CCEFMI, vous et votre employeur cotisez à votre compte personnel du régime de retraite CD. Les cotisations sont investies dans un fonds à date cible et s'apprécient au fil du temps. À la retraite, le solde de votre compte peut devenir une source de revenus.

VOUS POUVEZ AUSSI ÉPARGNER DANS NOTRE RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER) COLLECTIF

Nous proposons aussi un REER collectif, administré par la Canada Vie. Ce régime optionnel vous permet de verser des **cotisations facultatives** à un compte détenu à votre nom au sein du REER collectif. Puisque ce régime vous donne accès aux mêmes fonds à date cible et à des frais peu élevés (comparativement à ceux du marché de détail, comme les banques), c'est une bonne façon de faire fructifier votre épargne.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Un REER vous permet :

-  d'accroître votre épargne avec report d'impôt afin d'augmenter votre revenu de retraite;
-  d'utiliser cet argent pour réaliser des projets importants, comme l'achat de votre première maison ou la poursuite de vos études; et
-  de compléter votre épargne-retraite, ce qui vous donnera plus de souplesse à la retraite.

Pour ouvrir un compte du REER collectif, connectez-vous à ma.canadavie.com ouappelez la Canada Vie, au 1-800-724-3402, entre 8 h et 20 h, HE, du lundi au vendredi.

COMBIEN POUVEZ-VOUS COTISER?

L'Agence du revenu du Canada (ARC) limite le montant que vous pouvez cotiser à un REER chaque année. Le total correspond à votre limite de cotisation pour l'année en cours, plus tout droit de cotisation reporté des années précédentes.*



Notre engagement envers vous

La CCEFMI a établi de rigoureuses directives pour la supervision et la responsabilité du régime. Conformément à ces directives, un comité consultatif sur les pensions supervise le régime.

Le comité se réunit régulièrement et est chargé de :

- surveiller le rendement du régime, les frais et les conseillers;
- veiller à ce que le régime reste conforme aux exigences législatives; et
- examiner et recommander des modifications à la conception du régime, aux options de placement et aux politiques et procédures de placement.

En tant que superviseur du régime, le comité agit dans votre intérêt en tant que participant. Fidèles à cet engagement, nous souhaitons vous tenir informé de l'évolution de votre régime de retraite de la CCEFMI. C'est pourquoi nous publions cette infolettre chaque année.



Rappel de la date limite de cotisation REER

Le 2 mars 2026 est la date limite pour cotiser à un REER pour l'année d'imposition 2025. Les cotisations versées au cours des 60 premiers jours de l'année civile peuvent être appliquées à l'année d'imposition en cours ou à l'année précédente. Cela signifie que toutes les cotisations que vous versez avant le 2 mars 2026 peuvent être prises en compte dans votre plafond de cotisation pour 2025.

Votre plafond de cotisation et le montant que vous pouvez cotiser à votre REER sont indiqués sur votre avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

* Votre plafond de cotisation à un REER pour 2026 correspond à 18 % du « revenu gagné » que vous avez déclaré dans votre déclaration de revenus de l'année précédente, jusqu'à concurrence de 33 810 \$.



Vous envisagez prendre votre retraite bientôt?

Visitez ma.canadavie.com pour accéder aux outils, aux webinaires et au soutien qui vous aideront à planifier votre retraite en toute confiance.

Notre régime administré par la Canada Vie vous permet d'ouvrir un **fonds de revenu viager (FRV)** ou un **fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** à votre départ à la retraite. Ces comptes enregistrés sont conçus pour vous verser un revenu de votre actif de retraite. Pour en savoir plus,appelez la Canada Vie, au 1-800-724-3402, entre 8 h et 20 h, HE, du lundi au vendredi.

Pleins feux sur les placements : les fonds à date cible

Les cotisations que vous et votre employeur versez à votre régime de retraite de la CCEFM sont automatiquement investies dans un fonds à date cible.

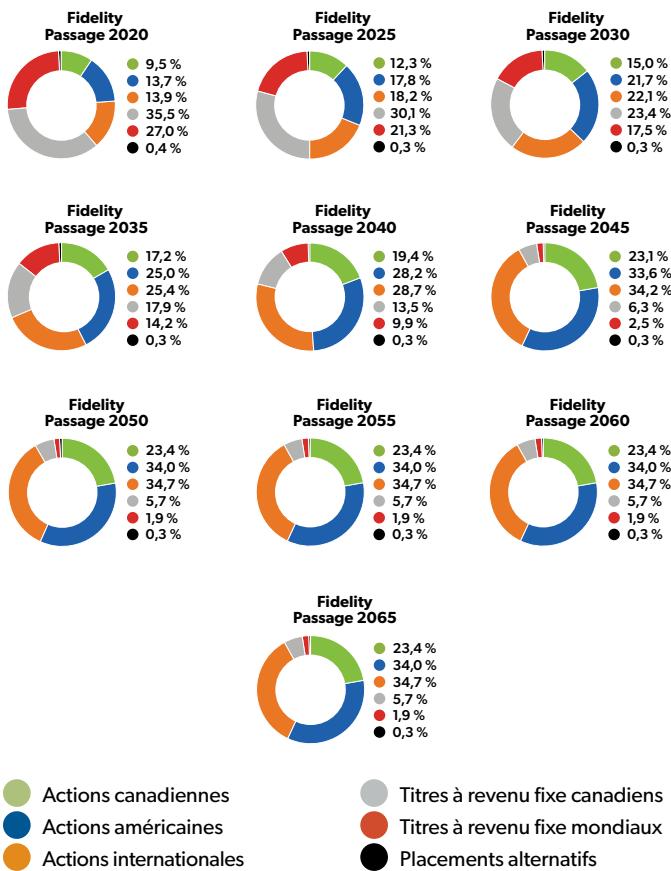
L'actif des fonds à date cible est composé de placements diversifiés qui sont alignés sur votre date de retraite.

LES FONDS À DATE CIBLE S'AJUSTENT AUTOMATIQUEMENT AU FIL DU TEMPS

À mesure que vous approchez de la retraite, la composition de l'actif du fonds devient progressivement plus prudente. Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, au fil du temps, la part des titres à revenu fixe (comme les obligations et les instruments du marché monétaire) devient supérieure à celle des actions.



COMPOSITION DE L'ACTIF DES FONDS À DATE CIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2025



Actions canadiennes
Actions américaines
Actions internationales
Titres à revenu fixe canadiens
Titres à revenu fixe mondiaux
Placements alternatifs

Rendement des placements : Récapitulation de 2025

Tout au long de l'année, les marchés boursiers mondiaux se sont redressés, grâce surtout aux actions de croissance à grande capitalisation du secteur des technologies de l'information, à l'optimisme continu entourant l'intelligence artificielle (IA) et aux baisses des taux d'intérêt des banques centrales.

L'année 2025 a été marquée par une volatilité accrue en raison de la divergence des politiques de taux d'intérêt des banques centrales, d'une approche prudente en matière d'investissements pendant la guerre commerciale et de l'instabilité géopolitique persistante au Canada et à l'étranger. Il en est résulté une volatilité globalement plus élevée sur le marché des changes et une appréciation du dollar américain par rapport à la plupart des principales devises.

RENDEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Fonds à date cible	TPR*	6 mois	1 an
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2020	0,9	5,3	9,3
Indice de référence	0,9	5,4	9,3
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2025	1,2	6,7	11,4
Indice de référence	1,3	6,9	11,4
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2030	1,6	8,1	13,3
Indice de référence	1,7	8,3	13,4
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2035	2,0	9,3	15,2
Indice de référence	2,0	9,5	15,2
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2040	2,2	10,6	17,1
Indice de référence	2,3	10,7	17,0
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2045	2,7	12,5	20,1
Indice de référence	2,8	12,7	20,0
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2050	2,7	12,6	20,2
Indice de référence	2,8	12,8	20,1
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2055	2,7	12,6	20,2
Indice de référence	2,8	12,8	20,1
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2060	2,7	12,6	20,2
Indice de référence	2,8	12,8	20,1
Portefeuille indiciel Fidelity Passage 2065	2,7	12,6	20,2
Indice de référence	2,8	12,8	20,1

*TPR (trimestre plus récent) : Se rapporte au rendement des placements au cours des trois derniers mois.

Conseils pour investir dans un fonds à date cible

-  **Pensez à la date à laquelle vous prévoyez prendre votre retraite et commencez à utiliser votre épargne.**
Puis, sélectionnez le fonds à date cible de l'année correspondante.
-  **Choisissez un fonds**—puisque les fonds à date cible sont diversifiés, vous n'avez qu'à en sélectionner un seul!

Si vous investissez dans un fonds qui ne correspond pas à la date prévue de votre retraite, votre stratégie pourrait être trop prudente ou trop audacieuse pour votre âge.

 **Laissez les professionnels s'occuper du reste.** Une fois que vous avez sélectionné votre fonds à date cible, vous n'avez rien d'autre à faire, sauf si vous avez besoin de l'argent plus tôt ou plus tard. Des professionnels gèrent votre argent et ajustent le niveau de risque à mesure que vous approchez de la retraite.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Rendez-vous sur le site ma.canadavie.com

Appelez la Canada Vie, au **1-800-724-3402, entre 8 h et 20 h, HE, du lundi au vendredi**.

VOUS DÉSIREZ PARLER À UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE AU SUJET DE VOTRE RENTE?

Envoyez un courriel à pension@mbchurches.ca.